



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité départementale des Bouches du Rhône
Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Bouches du Rhône

Le Responsable de l'Unité départementale des Bouches du Rhône de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 avril 2012 portant nomination en qualité de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi chargé des fonctions de responsable de l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône de M. Michel Bentounsi pour une durée de 5 ans à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision du directeur de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 06 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la Direccte ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre de l'UPE :
Titulaire : Madame Muriel BEAU
Suppléant : Madame Virginie FOREST

- Au titre de la CPME :
Titulaire : Monsieur Ely De TRAVIESO
Suppléant : Monsieur Pierre BAIL

- Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Monsieur Patrick LEVEQUE
Suppléant : Madame Isabelle GRANDIN

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur Jean-Jacques NOIZAT
Suppléant : Monsieur Cyril JOUAN

- Au titre de FO :
Titulaire : Monsieur Alain COMBA
Suppléant : monsieur Marc NICAISE

- Au titre de la CFE-CGC:
Titulaire : Monsieur Jean-Michel PECORINI
Suppléant : Monsieur Roland BEAULIEUX

- Au titre de la CFTC :
Titulaire : Monsieur Jacques BUILLES
Suppléant : Monsieur Bruno MURGIA

- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Monsieur Gilles COLLOMB
Suppléant : madame Elizabeth CARUETTE

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale des Bouches du Rhône de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille le 19 avril 2018

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité Départementale
des Bouches du Rhône

Michel BENTOUNSI

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille

La décision contestée doit être jointe au recours.